



Flash info Logiciel de gestion Wings

Octobre 2020

Pas d'acompte sur la TVA pour décembre 2020

En raison de la pandémie de COVID-19, les autorités fédérales ont à nouveau introduit des mesures fiscales relatives à la TVA dans le but d'accorder un peu plus de marge financière aux entreprises.

Voilà pourquoi l'acompte de décembre pour l'année 2020 est annulé. Tant les déposants mensuels que trimestriels ne sont pas tenus de payer l'acompte sur la TVA qui est due pour les opérations du mois de décembre ou du quatrième trimestre de 2020. La TVA pour cette période n'est intégralement due qu'au 20 janvier 2021.

Clôture annuelle 2020

Vous utilisez aussi Wings Logistique? **Contrôlez d'abord** si vous pouvez introduire des ordres et des factures en 2021. Ceci est uniquement possible si janvier 2021 se trouve dans les exercices actifs.

Démarrer en 2021: ce que vous pouvez faire déjà

Contrôlez par Gestion Paramètres... - tab > Comptabilité -tab Exercice

si 01/2021 se trouve dans les deux exercices actifs.

Si ce n'est pas le cas; vous devez clôturer le premier exercice actif.

Plus d'information sur la clôture annuelle par <https://www.wings.be/fr/cloture-annuelle>

Accessibilité support décembre 2020

Le service support de Wings est aussi accessible sur le 24, 28, 29, 30 et 31 décembre, mais seulement par e-mail vers support@wings.be. Ainsi nos collaborateurs peuvent s'engager d'une façon optimale afin de répondre à vos questions pendant les heures de bureau.